



18 octobre 2023

(23-7004)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: espagnol

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

CHILI: DÉCRET N° 78 RÉGLEMENTANT LA LOI N° 18.455 PORTANT ÉTABLISSEMENT DE RÈGLES
CONCERNANT LA PRODUCTION, L'ÉLABORATION ET LA COMMERCIALISATION D'ALCOOL
ÉTHYLIQUE, DE BOISSONS ALCOOLIQUES ET DE VINAIGRES

Membre présentant la notification	CHILI
--	-------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	DÉCRET N° 78 RÉGLEMENTANT LA LOI N° 18.455 PORTANT ÉTABLISSEMENT DE RÈGLES CONCERNANT LA PRODUCTION, L'ÉLABORATION ET LA COMMERCIALISATION D'ALCOOL ÉTHYLIQUE, DE BOISSONS ALCOOLIQUES ET DE VINAIGRES
Objet	Indications géographiques
Nature de la notification	[] Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle [X] Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/CHL/23_12156_00_s.pdf
Situation de la notification	[] Première notification [] Modification ou révision du texte juridique notifié [X] Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/CHL/G/2
Brève description du texte juridique notifié	
Le Décret notifié correspond au Règlement d'application de la Loi n° 18.455.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Espagnol
Entrée en vigueur	24 décembre 2019; correspond à la dernière modification du Règlement
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	2 juin 2023
Autres renseignements	
Organisme ou autorité responsable	<i>Ministerio de Agricultura</i> (Ministère de l'agriculture)

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.